

Délibération DEL-B-2024-019

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 20 FEVRIER 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt février deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (22)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUREAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique RÉGNIER, Anne-Marie REVEAU

**Pouvoirs (4)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUREAU, Philippe ROBIN pouvoir à François MARY

**Absents (4)** : Joël BARRAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 14-02-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur André GUILLERMIC

## CULTURE

### « Orchestre à l'école » quartier prioritaire Valette à Bressuire : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2024 « Engagements quartiers 2030 »

**Vu** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 relative au régime de délégations au bureau ;

**Vu** la délibération B-2023-006 du Bureau communautaire du 17 janvier 2023 sollicitant une demande de subvention Politique de la ville pour l'Orchestre à l'Ecole à Bressuire ;

**Considérant** l'appel à projet – programmation 2024 – Engagements Quartiers 2030 - Quartier Valette (Bressuire).

Après 9 années de mise en œuvre de 3 orchestres à l'école au sein de l'école Jules Ferry, la Ville de Bressuire et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ont souhaité proposer l'expérience à l'école Duguesclin, située en centre-ville et dont les profils des élèves sont similaires à ceux de l'école La Marelle : la cohorte de 29 CM1 de l'école Duguesclin est répartie sur 2 classes et compte 14 filles et 15 garçons. 6 enfants sont domiciliés stricto sensu dans le quartier prioritaire Valette et une bonne part réside dans un périmètre proche.

La classe compte 7 enfants allophones, 9 enfants d'origine mahoraise ou comorienne et un enfant issu de la communauté des gens du voyage.

Cette démarche musicale innovante favorise l'accès à la culture pour des publics qui en sont éloignés et développe, pour les enfants comme leurs familles, le sentiment d'appartenance et d'éveil aux valeurs de la République et à la citoyenneté grâce à la participation de l'Orchestre sur des temps d'animation de la vie locale.

Le partenariat avec le centre socioculturel CSC de Bressuire est poursuivi pour renforcer les liens avec les familles et les habitants du quartier, ainsi que le partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves.

La subvention *Politique de la ville* permet de renforcer les moyens humains auprès de ce public similaire à celui du quartier prioritaire, très en difficulté.

Il s'agit de solliciter une subvention de 4 000 € pour l'année civile 2024, la démarche Orchestre à l'Ecole s'inscrivant dans les thématiques 'Accompagnement à la réussite éducative' et 'Cohésion sociale et citoyenneté' de l'appel à projet 2024 – Engagements Quartier 2030, à savoir :

- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation,
- Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire,
- Favoriser les activités mixtes,
- Favoriser le 'vivre ensemble', la qualité des relations et des échanges, le respect de l'autre et les règles de la vie sociale, les liens intergénérationnels,
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale, valoriser leur citoyenneté,
- Faciliter l'accès aux structures culturelles par la levée des freins à l'accessibilité.

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	État avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 506,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>4 000,00 €</b>	38%	
<i>Interventions et coordination</i>		0,00 €	8 956,00 €	ANCT Politique de la Ville	4 000,00 €	38%	A solliciter
<i>Rencontre cie artistique professionnelle</i>		0,00 €	1 000,00 €				
<i>Entretien parc instrumental</i>		0,00 €	500,00 €				
<i>Adhésion Asso Och à Ecole</i>		0,00 €	50,00 €				
				<b>Autofinancement</b>	<b>6 506,00 €</b>	62%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 506,00 €</b>		<b>10 506,00 €</b>	100,00%	

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **approuver l'action et son budget prévisionnel tels que présentés ;**
- **solliciter la subvention « Politique de la ville - Engagements Quartier 2030 » d'un montant de 4000 € ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 FEV. 2024**

Notifié ou publié le **27 FEV. 2024**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



*[Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau]*